

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de coordination grands chantiers centralité H/F au sein du département de l'urbanisme et de l'habitat

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département urbanisme et habitat, un emploi de chargé de coordination grands chantiers centralité, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Assurer la coordination opérationnelle des projets susnommés en lien avec les acteurs de proximité concernés :

Suivre les différentes phases des chantiers et de leurs impacts sur la quotidienneté des habitants et usagers

Animer de manière hebdomadaire la cellule de coordination opérationnelle portant sur le secteur de coactivité

Assurer la relation directe avec la cellule de médiateurs travaux et l'ensemble des acteurs concernés (espace public, développeurs urbains, assistances à maîtrise d'ouvrages, mobilités, développement économique...)

Réaliser un reporting régulier à l'attention du chef de projet, et/ou, à la direction de projet DNLT – Pont Anne-de-Bretagne et à la direction générale déléguée

Piloter le dossier de jalonnement et superviser son suivi :

Centraliser les impacts circulatoires du projet DNLT / Pont et des autres projets de la Métropole avec les expertises internes et externes

Piloter la stratégie de jalonnement (Centralité, périphérique) en relation avec la mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage de la centralité, le PC circulation et la Direction de l'espace public
Gérer la mise en place des jalonnements en coordination avec les prestataires
Assurer le rôle d'interface avec les Pôles, la Semitan, la Samoa, la DEP, le DM pour la mise en œuvre et le suivi

Vérifier sur le terrain, en proximité et à échelle élargie

Accompagner le chef de projet Centralité métropolitaine dans ses missions suivantes :

Coordonner globalement les instances d'arbitrages, les présentations, les relations avec les directions générales

Animer ou co-animer les temps de travail

Suivre les chantiers et coordination le cas échéant avec les OPC des différents projets concernés

Assurer le rôle d'interlocuteur, le cas échéant, auprès de l'AMO Coordination

Préparer les différentes phases de projet à venir

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de coordination grands chantiers centralité H/F au département urbanisme et habitat est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'ingénieur territorial, à savoir au minimum IB 444 et au maximum IB 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

30 MAI 2024

Fait à Nantes, le **28 MAI 2024**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aicha BASSAL

